Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 12 Moharrem 1444
10 Août 2022

N° 94

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1718**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1727**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1728**
Homologation de résolutions **1728**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1728**
Avis aux créanciers..... **1729**
Convocations
Sociétés anonymes **1729**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement de la Raison Sociale

ELITEC

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 40 Rue 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2020, enregistré à la Recette des finances de Den-Den à Tunis, le 26 novembre 2020, sous le n°25703992, quittance n°M060057, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 30 novembre 2020, sous le n°2020114095, il a été décidé, à l'unanimité, le Changement de la dénomination sociale «Elitec» par «Chakira Distribution».

2022T00872SANB2

Transfert du siège social

Et mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

Et la loi n°2019-47 du 29 mai 2019

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 Dinars

Siège social : Résidence Palais du golf rue du Lac Mâlaren, Bloc D Bureau D3, 1er étage les Berges du Lac, Tunis

IU : 0033519H

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 18 Juillet 2022, sous le n°22802187, quittance n°M051843, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 4 Août 2022, sous le n°202263373, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Transfert du siège social actuel sis à la Résidence Palais du Golfe, rue du Lac Mâlaren, Bloc D, Bureau D3, 1er étage, Les Berges du Lac, Tunis, à l'adresse suivante : «230, Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis» et modification conséquente de l'article 4 des statuts.

- Mise en conformité des Statuts avec le Code des Sociétés Commerciales et avec la Loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

2022T00873SANB2

Reconduction des fonctions de Directeur Général Adjoint

Etablissement M.T.E

SA au capital de 2.300.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den Tunis, le 3 Août 2022, sous le n°22802320 quittance n°M054043, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 4 Août 2022, sous le n°202263363 il a été décidé à l'unanimité, la reconduction des fonctions de Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane en tant que Directeur Général Adjoint de la Société avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2022T00874SANB2

Renouvellement du mandat d'un administrateur et

Nomination d'un commissaire aux comptes

Etablissement M.T.Elloumi

SA au capital de 2.300.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

I.U : 0001494R

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 27 Juillet 2022, sous le n°22802239, quittance n°M052828, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 Juillet 2022, sous le n°202261590, il a été décidé à l'unanimité ce que suit :

- Le renouvellement du mandat de l'administrateur Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024

et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

- La Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes de la société pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00876SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Et désignation d'un commissaire aux comptes

Cofat Med

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1006790B

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2022, enregistré à la recette des Finances de Denden à Tunis, le 02 Août 2022, sous le n°22802309, quittance n°M053901, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 5 août 2022, sous le n°202263732 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024 :

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- Etablissement M.T.Elloumi SA.

- La Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00877SANB2

SA au capital de 27 500 000 dinars

divisé en 2 750 000 actions de nominal

10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0496311P; Tel : 00 216 31 341 350 ; Fax : 00 216 70 022 289

Attijari Leasing a été notée « A-» (tun) à long terme et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 22 octobre 2021

NOTICE LEGALE relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire ordinaire

«Attijari Leasing 2022-1» de 20 000 000 DINARS susceptible d'être porté a un montant maximum de 30 000 000 dinars

Émis par appel public à l'épargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	**5 ans**	**10,00%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année**
Catégorie B	**5 ans**	**TMM+2,75%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année**

Notation de l'emprunt

La présente émission obligataire a reçu la note « A- (EXP) (tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 21 juillet 2022

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du **28/04/2022**

Délibération du Conseil d'Administration du **18/05/2022**

Fixation des conditions de l'emprunt par la Direction Générale en date du **29/07/2022**

I. Renseignements de caractère général concernant la société :

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 31 34 13 50
Fax	00 216 70 02 22 89
Adresse électronique	attijari.leasing@planet.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13 Décembre 1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service. Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring). Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de

	sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
Identifiant unique	0496311P
Exercice social	Une année, allant du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994. La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing. La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008. Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.
Législation applicable	Attijari Leasing, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.
Lieu de consultation des documents relatifs à la société	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Jamel CHAMMEM Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing Tél. : 00 216 31 34 13 50 Fax : 00 216 70 02 22 89 E-mail : **jamel.chammem@attijarileasing.com.tn**

II. Administration et contrôle :

II.1 Membres des organes d'administration :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2022-2024*	Tunis
M. Kamel HABBACHI	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mohsen BOUZID	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Said SEBTI	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Lassaad M'ZAH**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Moez EL GHALI**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mongi TRIMECH***	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis

* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2022

** Administrateurs indépendants

*** Administrateur représentant les petits porteurs

II.2 Membres des organes de direction :

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2022-2024*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Reconduit par le Conseil d'Administration du 30/05/2022**	Tunis

* Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 30/05/2022 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 30/05/2022, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices commençant en 2022 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2024 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2024.

II.3 Contrôle :

Nom	Adresse	Mandat
ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	2021-2023
AMC Ernst & Young représenté par M. Noureddine Hajji	Immeuble EY, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003, Tunis.	2021-2023

III. Renseignements relatifs à l'émission :

III.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **28 avril 2022**a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80** millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **18 mai 2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire (ordinaire ou subordonné) d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à **30** millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **29 juillet 2022**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1» comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

III.2 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **20 000 000** de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars, divisé en **200 000** obligations susceptibles d'être portées à un maximum de **300 000** obligations de nominal **100** dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

III.3 Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt est de **20 000 000** de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion[1] s'élèvent à **265 000** dinars, les frais du Conseil du Marché Financier[1] s'élèvent à **20 000** dinars, les frais de la BVMT sont de **13 500**[2] dinars hors taxes, les frais de Tunisie Clearing[2] pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à **25 978** dinars hors taxes, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc… sont estimés à **3 000** dinars, soit un total de frais approximatifs de **327 478** dinars et un produit net de l'emprunt de **29 672 522** dinars.

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	**30 000 000**	**100,000**
Total des frais	**327 478**	**1,092**
Produit Net	**29 672 522**	**98,908**

III.4 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 août 2022** et clôturées au plus tard le **22 septembre 2022**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 septembre 2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

III.5 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22 août 2022** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

III.6 But de l'émission :

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2022 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 250 millions de dinars.

[1]Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de
30 000 000 DT et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

[2] Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que la jouissance et l'admission de l'emprunt « Attijari Leasing 2022-1 » interviendront au troisième trimestre de 2022.

[3] Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à ½ à la catégorie A et à ½ à la catégorie B.

III.7 Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt	« Attijari Leasing 2022-1 »
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations ordinaires
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse**.**
Législation sous laquelle les titres sont créés	Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

III.8 Prix de souscription et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

III.9 Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 septembre 2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **22 septembre 2022,** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

III.10 Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

III.11 Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire **(TMM publié par la BCT) +2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **septembre de l'année N-1** au mois **d'août de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

III.12 Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 septembre 2027** pour les deux catégories.

III.13 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

III.14 Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 septembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22 septembre 2023** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

III.15 Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,00%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **juillet 2022** (à titre indicatif) qui est égale à **6,4033%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,1533%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

III.16 Durée Totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour les deux catégories.

III.17 Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1» est de 3 années pour les deux catégories.

III.18 Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations de Catégorie A

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,660** années.

III.19 Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

III.20 Notation de la société :

Le 22 octobre 2021, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) ;
- Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : **https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021**

III.21 Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «A- (EXP) (tun)», à l'emprunt « Attijari Leasing 2022-1» en date du **21 juillet 2022**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la d'opération visée par le CMF qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

III.22 Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2022-1 » est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

III.23 Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III.24 Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

IV. Renseignements généraux :

IV.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Attijari Leasing 2022-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

IV.2 Marché des titres :

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2021, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

IV.3 Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

IV.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

IV.5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF, du document de référence «Attijari Leasing 2022» enregistré par le CMF, ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022.

La note d'opération et le document de référence «Attijari Leasing 2022»sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2022.

2022R02013SANB2

SUCRERIE MAHMOUD EL ABED

S.A. au capital de 700.000 D

Siège social : Z.I. Route de M'Saken Sousse

Identifiant unique : 004761E

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 25 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de Sousse sous le n°22701462 du 6 Juillet 2022, quittance n°M054188 un exemplaire déposé à l'RNE de Sousse sous le n°202253754 du 14 Juillet 2022.

Il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Quitus au conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2021

- Nomination des membres du conseil d'administration pour trois ans 2022, 2023 et 2024.

* Monsieur Mounir El Abed

* Monsieur Zouhaier El Abed

* Monsieur Mahmoud El Abed

- Réélection de Monsieur Tarek Hadj Salah commissaire aux comptes pour trois ans 2022, 2023 et 2024.

- Approbation des opérations visées à l'article 200 du C.S.C.

- Questions diverses.

2022S00921SANB2

SUCRERIE MAHMOUD EL ABED

S.A. au capital de 700.000 D

Siège social : Z.I. Route de M'Saken Sousse

Identifiant unique : 004761E

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances de Sousse sous le n°22701463 du 6 Juillet 2022 quittance n°M054193 un exemplaire a été déposé à l'RNE de Sousse sous le n°202254719 du 18 Juillet 2022.

Il a été décidé :

- De renommer Monsieur Mounir El Abed président Directeur Général de la société pour toute la durée de son mandat d'administrateur (2022-2023-2024).

- Le conseil délègue à Monsieur Mounir El Abed le président du conseil d'administration tous les pouvoirs qu'il détient de l'article 23 des statuts.

- De renommer Monsieur Mahmoud El Abed Directeur Général Adjoint de la Société.

2022S00922SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 8.640.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

M.F : 18467 Z/A/M/000

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2022, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire, pour un montant de 4.320.000 Dinars pour porter le capital de 8.640.000 Dinars à 12.960.000 Dinars, et ce, par la création et l'émission de 432000 Actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 Dinars, qui donne droit à chaque propriétaire de deux (2) actions anciennes, à une action nouvelle (1/2). La souscription à la dite augmentation sera faite avec un prix d'émission de 14 Dinars par action compte tenu d'une prime d'émission fixée à 4 Dinars. Les actions à souscrire sont à libérer du quart de la valeur nominale de l'action et de l'intégralité de la prime d'émission, à la souscription.

La souscription à la dite augmentation du capital serait exercée par tous les actionnaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites à titre irréductible.

Les actions non souscrites à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible par les actionnaires qui auront manifesté leur désir à souscrire et dans la limite de leurs demandes.

Si après la répartition des actions souscrites à titre réductible il reste des actions nouvelles disponibles, le Conseil d'Administration aura le droit de les faire souscrire par qui bon lui semblera.

Il est possible de limiter les souscriptions aux trois quarts du montant de l'augmentation du capital susvisée et ce, après la prescription du délai des souscriptions.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2022 a donné toutes les prérogatives au conseil d'administration pour la réalisation de la dite augmentation du capital et tous les pouvoirs à Monsieur Hedi Kerkeni pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque BIAT, Agence Gremda, compte n°08703000443200750836.

Le procès-verbal de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a été déposé provisoirement au bureau du registre national des entreprises à Sfax le 28 juillet 2022 sous le n°AC08972022.

2022X00981SANB2

Renouvellement des mandats des administrateurs,

Du Président du conseil d'administration,

Du Directeur Général et du commissaire aux comptes.

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES OUVRAGES ET RESEAUX

(SEGOR)

Société anonyme

Au capital de 9.750.000 dinars

Siège social : 14, rue Nouvelle Delhi - 1002 Tunis

IU : 0757384K

M.F. : 0757384KAM000

CNSS : 144017-69

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2022 enregistré à la Recette des Finances - Montplaisir Tunis, le 12 Juillet 2022 sous le n°22803932 - quittance n°78850, il a été décidé de :

* Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- SUEZ GROUPE
- SCET-TUNISIE
- SOMEM
- BIAT
- SOGEDIP
- M. François LEVREAU
- M. Gérard DI PLACIDO
- M. Benjamin VAUTHIER
- M. Saïd DRIRA
- M. Lotfi REBAI
- M. Mahmoud ETTRIKI
- M. Karim GHARBI

* Renouveler le mandat de la Société SACOM, Commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 Juillet 2022, enregistré à la Recette des Finances - Montplaisir Tunis, le 12 Juillet 2022 sous le n°22803933 - quittance n°78856, il a été décidé de :

* Renouveler le mandat de Monsieur Saïd DRIRA, en qualité de Président du conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

* Renouveler le mandat de Monsieur Mahmoud ETTRIKI en qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

Un exemplaire de chacun des actes suivants a été déposé au Registre National des Entreprises le 4 Août 2022 sous le n°202263369.

- Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 7 Juillet 2022.

- Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 Juillet 2022.

2022402014SANB2

«AGROLAND TUNISIE»

Société en cours de liquidation

Société anonyme, non résidente

Capital social : 600.000 Dinars

Siège social : Immeuble Nour El bouhaira - Entrée B, 1er Etage; Rue du Lac Turkana -1053 Les Berges du Lac Tunis

MF : 0756324S

Suivant un P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis le 9/5/2022 sous le Qn°3701 En°22802057

- L'assemblée générale a renouvelé le mandat de M.Christophe Charvieux en sa qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 20/5/2022 et publié le 28/7/2022 sous B.O.R.N.E n°150 et annonce n°202237096.

2022402015SANB2

Augmentation de capital

«THP»

Capital social : 158242950 Dinars

Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0898281L

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 Juin 2022 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Premier bureau de Tunis, le 27 Juin 2022 sous le numéro 22503004, Quittance n°M004955 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/6/2022 sous le n°AC01792022. Il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de trente sept millions cinq cent mille Dinars (37 500 000) pour le porter de cent cinquante huit millions deux cent quarante deux mille neuf cent cinquante (158 242 950) de Dinars à cent quatre vingt quinze millions sept cent quarante deux mille neuf cent cinquante (195 742 950) de Dinars, et ce par la création de trois millions sept cent cinquante mille (3 750 000) actions nouvelles de numéraire, de dix (10) Dinars chacune, à émettre à quatorze (14) Dinars l'action, soit avec une prime d'émission de quatre (4) Dinars par action à libérer en totalité à la souscription. Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/7/2022 sous le n°202257774 :

- Le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Liste des souscripteurs et l'état de versement

- Déclaration de souscription et de versement.

L'augmentation de capital ayant été réalisée dans son intégralité, l'article 7 des statuts relatifs au capital social a été modifié en conséquence.

2022402017SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

ESTOURNEL SERVICERS SARL

Société à responsabilité limitée

Non - résidente

Capital social : 10.000 dinars

Société ABC - 10, Avenue Habib Bourguiba - Immeuble ZAPHYR Appartement B3-1 - Ariana - 2080 ARIANA

IU : 1200293A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22/6/2022 enregistré à la recette des finances, Rue du Paradis - Ariana le 29/6/2022 sous Qn°M081298 Enrg.n°22505167.

Les associées ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Monsieur Paolo Lorenzo Bracciano en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Monsieur Paolo Lorenzo Bracciano, au siège social de la société sis à la Société ABC- 10, Avenue Habib Bourguiba - Immeuble ZAPHYR - Appartement B3-1 - Ariana - 2080 Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1200293A en date du 7/7/2022 sous dossier n°202252250.

2022402011SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société de Développement Economique

SDE en cours de liquidation

Société unipersonnelle à responsabilité limitée - SUARL

Capital social : 15 000 Dinars

Siège : Route de Sbiba Km5 Sbeitla Kasserine

Matricule fiscal : 0038622C

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/7/2022 enregistré à la recette des finances de Sbeitla en date du 19/7/2022 sous le n°22501178 quittance n°MO35841 et dont un original a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 27/7/2022 sous numéro 202259366, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et la nomination de Monsieur Lotfi Moulahi en tant que liquidateur et l'a chargé de l'exécution de tous les travaux de liquidation.

2022T00879SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Don d'un fonds de commerce

Par Acte notaire enregistré à la recette des finances de Haouria le 26/7/2022 reçu n°M017760 Mr Nizar Bouaycha entant que gérant de la Sté «comptoir eliamar d'équipement C.E.E.» et demeurant au 33 rue Monji Slim Haouaria, a doné à Mme Ichrak Bouaycha la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à l'Avenue 14 Janvier Sidi Brahem Haouaria Nabeul exploité à la vente des articles sanitaires matricule fiscal 1591831 C.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du donneur dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel. Cet avis a été publié aux journaux El chourouk et Le Quotidien le 5/8/2022

2022T00875FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances Den Den en date du 31/5/2022 sous le n°22201616 quittance n°M040052 et suivi d'un acte de précision enregistré à la recette des finances Den Den en date du 14/7/2022 sous le n°22902160 quittance n°M051091 Mme Sabeh Souifi a vendu à Mme Halima Merzigui tout le fonds de commerce situé au n°45 avenue de l'Indépendance Den Den tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour Fast Food et tous commerce.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à son adresse rue Hazar n°10 Manouba dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Essabah et Le Temps du 22/7/2022.

2022T00878FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès le 19/8/2014 sous le n°14205369, Mr Adel Ben Habib Chagrani a vendu à Mr Maher Ben Mohamed Mrabet la totalité du fonds de commerce exploité actuellement à la vente de fournitures et accessoires des fêtes sis à l'avenue Habib Bourguiba Gabès ville.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce à l'adresse ci-dessus indiquée du vendeur dans les 20 jours à partir de la parution de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 14/4/2022.

2022R01993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 15/7/2022, enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 18/7/2022 sous le n°22200959 quittance n°M034866, Monsieur Gafsi Ghassen titulaire de la cin n°08138821 demeurant à cité Jbila Menzel Jemil a vendu à monsieur Raouin Achref titulaire de la cin 08949644 la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente et réparation des téléphones et leur accessoires sise à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Jemil avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse de vendeur monsieur Gafsi Ghassen situé à cité jbila Menzel Jemil dans les délais légaux.

Cet avis de vente a été publié le 02 Août 2022 aux journaux «le Quotidien» en langue française n°6562 et «Echourouk» en langue arabe n°11284, IP1522/251.

2022401984FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès le 22/3/2022 sous le n°22301858, Mr Boulbaba Mrabet a loué à Mr Oussama Chibani la totalité du fonds de commerce exploité cafétéria Golden au local sis à la cité El Amel 4ème en face de l'institut pilote de Gabès.

Toute opposition doit être faite entre les mains du locataire de fonds de commerce à l'adresse ci-dessus indiquée dans les 20 jours à partir de la parution de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 23/4/2022.

2022R01994FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances de l'Avenue Habib Bourguiba 18/7/2022 quittance n° M062090 n° d'enregistrement 22303219, Monsieur Bahri Mohamed demeurant à la route de Gabès Km 6 Zanket Echikh Sfax, a loué la totalité du fonds de commerce sis à la route Sokra km 4 Sfax au profit de Monsieur Bjawi Noomen demeurant à l'adresse du fonds de commerce et ce pour une durée de 3 ans renouvelable commençant le 01/7/2022.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au journal officiel entre les mains de maître Karray Youssef avocat à Sfax dans les délais légaux fixés.

Le présent avis a été publié au quotidien Assabeh du 4/8/2022.

2022X00975FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une amicale

Nom de l'amicale : Amicale des agents du Centre d'Etudes et de Recherche de Télécommunications

Siège social : Cité Technologique des communications, Route de Raoued Km 3,5 - BP 111, 2088 El Ghazela - Ariana - Tunisie.

Sujet : amicale

Objectifs :

Offrir des services sociaux, culturels et loisirs aux employés du centre, adhérents à l'amical afin d'assurer leurs intégrations et leurs motivations et maintenir les relations humaines entre eux de manière à garantir un climat de fraternité et de coopération.

Membres :

Président de l'amicale : Mr. Hakim BAHROUN

Vice-président : Mr. Karim MILADI

Secrétaire général : Mr. Moez TAGHLET

Secrétaire général adjoint : Mme. Rym BLIDI

Trésorier : Mr. Yessine FESSI

Trésorier adjoint : Mr. Mourad SAMCHI

Chargée des relations extérieures : Mme. Narjess GUELMANI

Chargée des activités sociales et culturelles : Mme. Sihem Jmal.

2022R02015APSF1

Syndicat des copropriétaires de la résidence EMNA

Sis à la route Kaied Mohamed Km 2.5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de la résidence EMNA, du 22 mai 2022, enregistrée à la recette des finances le 23 juin 2022, sous le n°22802974, quittance M003235, le syndicat des copropriétaires de la résidence EMNA est constitué, sis à la route de Kaied Mohamed km 2.5 - Sfax.

Et en vertu de ladite PV, et après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mr Jammoussi Mounir : Président du syndicat
- Mme Jebir Hassna : Trésorier
- Mme Smaoui Najeh : Membre

Le syndicat des copropriétaires de la résidence EMNA entame ses travaux officiellement à partir de la date de l'AGC.

2022X00982APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau de Syndic

Résidence ICHBILIA rue Mohamed Rached El Beji Ennasser 2

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale en date du 18 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances El Menzah 6, le 26 Juillet 2022 Quittance n°M112595 enregistrement n°22704968, il a été décidé l'élection d'un nouveau bureau du syndic de la résidence ICHBILIA sise à la rue Mohamed Rached El Beji Ennasser 2, composé de Mme Malika Ben M'barek présidente, et Madame Haifa Maâlej Trésorière.

2022T00871APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : 1) Monsieur Mazen Kandil, titulaire de la CIN n°06783026 demeurant au cabinet Maître Mourad Sfaxi 86 rue Mustapha Mohsen 2ème étage D2, Borj louzir Ariana.

2) Madame Haifa Fitouri, titulaire de la CIN n°07057312 demeurant au cabinet Maître Mourad Sfaxi 86 rue Mustapha Mohsen 2ème étage D2, Borj Louzir Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°31134 Ben Arous dénommé «Naouress 2» sis au 11 rue Aziza Othmena cité Bassatine Ezzahra Ben Arous d'une superficie au sol de 153m² consistant en un terrain sur lequel est construite une villa d'une superficie couverte de 85m² au rez-de-chaussée et 60m² au 1er étage alimentée en eau, électricité et canalisation des eaux usées.

Mise à prix : (191.526.717) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Mercredi 14 septembre 2022 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022402013VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête émanée du président de tribunal de première instance de Monastir, datée le 02/7/2022 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens du feu Rhim Achour.

Siège de liquidateur, immeuble el Mabrouk n°7 Bâb Brikcha Monastir

Tél 54.515.380/73.425.111

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2022S00923VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°91270 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 26/5/2022, il a été décidé la nomination de Madame Sahar Yousfi domicilié au 11, Rue Belhessen Jrad, Ariana - Tél : 56 746 457, en qualité de liquidateur de la succession du feu Ben Ayed Med Ridha et la nomination de Madame Bousetta Amira juge commissaire.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2022402006VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°78489 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 10/5/2022, il a été décidé la nomination de Madame Sahar Yousfi domicilié au 11, Rue Belhessen Jrad, Ariana - Tél : 56 746 457, en qualité de liquidateur de la succession du feu Bouchoucha Fatma et la nomination de Madame Selliti Imen juge commissaire.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2022402007VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL

S.A au capital de 3 082 500 dinars

Siège social : Hôtel Cedriana Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant unique : 0042707L

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Cedrianotel sont invités à assister le jeudi 8 septembre 2022 à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021

- Autorisation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022R02011SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2022

SOCIETE ELECTROSTAR

Société anonyme

Au capital de 20 575 112 Dinars

Siège : Boulevard de l'environnement, route Naassen 2013, Bir El Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0026644V

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 31 août 2022 à 10 heures à la salle EL FELL du GOLDEN BOWLING sise à l'avenue Habib ACHOUR, Les Berges du Lac, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ;

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020 ;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs;

9. Renouvellement du mandat d'un des Co-commissaires aux comptes et nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux comptes;

10. Prise de connaissance des faits relevés par la Direction Générale de la société et les commissaires Aux Comptes et rapportés au conseil d'administration du 26 juillet 2022 et concernant les signes précurseurs des difficultés économiques de la société ELECTROSTAR et les mesures à prendre pour assurer sa pérennité.

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis aux Berges du Lac de Tunis, Boulevard de l'environnement, Immeuble Kallel, 3ème étage, 1053, Tunis.

2022R02028SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE AL KARAMA HOLDING

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 922165A

Messieurs les actionnaires de la société Al Karama Holding sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 6 septembre 2022 à dix heures au siège social sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi les Berges du Lac 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion au titre de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports des co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021;

- Examen et approbation des états financiers individuels de l'exercice 2021;

- Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2021;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit;

- Pouvoirs en vue de formalités.

2022402008SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIE EVIERS «CUCINA»

SA au capital de 6 260 000 dinars

Siège social : Z.I. Jbel Ouest Zaghouan (Tunisie)

Identifiant unique : 859644B/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires, Monsieur le commissaire aux comptes, Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la prochaine réunion de l'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le lundi 26 septembre 2022 à 16 h dans les locaux de la société du Groupe Kilani au 25, rue 8603, Zone industrielle Charguia 1, 2035 Tunis (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le report de la tenue de l'assemblée général ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020,

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2020. - Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020 et du rapport du Conseil d'Administration y afférent,

3. Affectation du résultat de l'exercice,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Questions diverses.

2022402010SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'investissement touristique Majoul «SITMA SA»

SA au capital de 5 031 900 DT

Siège social : 15 rue Ibn Kouteiba 1002 Tunis

IU : 0496053Q/A/M/001

CNSS : 14249094

Les actionnaires de SITMA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29 août 2022 à 10 heures du matin au n°A6 Immeuble Laguna Square cité des pins les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2021

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021

- Quitus à donner aux administrateurs relatifs à l'exercice 2021

- Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatifs à l'exercice 2021

- Approbation de la réévaluation des terrains de la société

- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2021

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Questions diverses.

2022402012SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARTICLE 276 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ARISTON THERMO TUNISIE

Société anonyme, Non Résidente

Capital social : 500.000 Euros

(Soit l'équivalent pour les besoins d'enregistrement à 1.200.000 dinars)

Siège social : 22, Rue de l'imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 la Mannouba -Tunis

Identifiant Unique : 1509725M

Le Conseil d'administration tenu le 02/8/2022, convoque les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 5 septembre 2022 à 10 heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Ratification du Retard dans la tenue de l'assemblée;

2/ Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

3/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

4/ Approbation de conventions réglementées ;

5/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

6/ Quitus aux administrateurs.

2022402016SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISIAN ANGENEERING TECHNOLOGY SA

MF : 1376180MAM000

N° CNSS : 530541-48

Adresse : Menzel Ismail local n°3 Bizerte Sud, Bizerte 7011

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIAN ANGENEERING TECHNOLOGY SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 14/9/2022 à onze heures à Imm. Mark Grown rue Lac Léman 1053 Les Berges du Lac Tunis à effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation à l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5. Approbation s'il y a lieu des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales relatifs à l'exercice 2018.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7. Quitus des administrateurs.

8. Fixation du jeton de présence.

9. Pouvoirs pour formalités.

2022402018SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TUNISIAN ANGENEERING TECHNOLOGY SA

MF : 1376180MAM000

N° CNSS : 530541-48

Adresse : Menzel Ismail local n°3 Bizerte Sud, Bizerte 7011

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIAN ANGENEERING TECHNOLOGY SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le 14/9/2022 à onze heures à Imm. Mark Crown - rue Lac Léman 1053 Les Berges du Lac Tunis à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Voir l'évolution de la société durant les exercices 2018-2022

2. Voir la continuité de l'exploitation de la société.

2022402019SANB3